

Marine marchande du Canada—Loi

Je pourrais continuer indéfiniment. Pas plus tard qu'hier, le premier ministre (M. Mulroney) a fait une annonce importante au sujet de l'agriculture. Il a annoncé qu'à compter du 1^{er} mai, la taxe sur le carburant agricole et les taxes d'accise sur le matériel agricole seront supprimées, ce qui aidera beaucoup l'agriculture, l'industrie de la pomme de terre et les agriculteurs de la région de l'Atlantique.

Étant donné les mesures que le gouvernement a prises ces derniers mois, il est tout à fait injustifié de prétendre qu'en utilisant le terme «peuvent» dans les dispositions relatives à la garde côtière, au sujet des nouveaux droits imposés à l'égard des services, on risque de nuire à ces industries très importantes.

Le ministre a déjà dit au sujet des dispositions prévoyant le remboursement des frais qu'il tiendra des consultations. Elles ont déjà commencé par l'entremise du comité des transports qui a voyagé dans tout le pays pour connaître l'avis des intéressés. Le ministre s'accorde un délai de deux ans, ce qui permettra aux groupes d'usagers de discuter avec le gouvernement de ces services et des dispositions qu'il convient d'appliquer pour garantir la prestation de services satisfaisants, tout en évitant d'imposer à leur égard des droits susceptibles de nuire aux industries primaires. Sous le gouvernement précédent, ce genre de consultation n'existait pas. A ma connaissance, ce gouvernement n'a jamais pris l'initiative d'aller consulter les producteurs primaires pour s'assurer que nous leur offrons des services efficaces. Les décisions finales sont encore loin. Nous avons prévu deux ans de consultation avant de les prendre.

● (1240)

Je n'ai pas grand-chose à ajouter si ce n'est que je ne veux pas que les producteurs primaires de la région de l'Atlantique ou d'un autre coin du pays croient ce que racontent les députés de l'opposition. Ce genre de chose ne se produira pas. Les députés de ce côté-ci de la Chambre ne le toléreront pas. Et le gouvernement n'en a certainement pas l'intention non plus.

En d'autres mots, je veux dire que, en ce qui me concerne comme député de l'Atlantique, je peux pas mal garantir que mes collègues du gouvernement n'adopteront pas de mesures assez rétrogrades pour mettre en danger les industries primaires. C'est la raison pour laquelle nous avons consulté. On ne peut pas accuser la garde côtière de tout ce que les députés d'en face lui reprochent.

[Français]

M. Jean-Robert Gauthier (Ottawa—Vanier): Monsieur le Président, je commence mon petit laïus en rappelant à la Chambre que je traite de la modification proposée à l'article 4. Évidemment, monsieur le Président, nous aurions aimé nous, du parti libéral, que l'article 4 soit rayé absolument du projet de loi et que le gouvernement entende raison sur cette question des frais aux usagers.

[Traduction]

Je veux dire au député de Cardigan (M. Binns) que je sais qu'il a fait le même discours aux producteurs de pommes de

terre de l'Île-du-Prince-Édouard, durant la campagne électorale. Je ne crois pas qu'il ait remporté beaucoup de succès, à l'époque. Justement, à propos du discours qu'il vient de faire, mes collègues m'informent que le premier ministre de la province a perdu son siège avec une phrase accrocheuse comme: «Je vais m'entendre avec les gars d'Ottawa parce que je suis l'un des leurs». Les électeurs de l'Île-du-Prince-Édouard ne se sont pas laissés impressionner. Le député devrait revoir son discours et tenter de s'attaquer au problème et, justement, à l'incidence que le projet de loi C-75 aura sur les producteurs de pommes de terre de l'île. Après tout, ils utilisent des bateaux et ont besoin d'aides à la navigation, de dragage et d'autres services du genre. Si le député dispose de renseignements dont on ne nous a pas fait part et s'il sait pourquoi, comment et quand ces droits d'utilisation seront imposés, ce qui n'est pas indiqué dans le projet de loi, alors il devrait peut-être prendre la parole pour nous communiquer ces renseignements.

M. Crosby: Si vous ne faites pas la différence entre l'océan Atlantique et le canal Rideau, alors on ne peut rien pour vous.

M. Gauthier: Si le député qui vient de parler veut se lever et faire un discours sur le canal Rideau, je suppose que je n'y verrai aucun inconvénient. Il pourra le faire dès que j'aurai terminé.

M. Crosby: Monsieur le Président, j'invoque le Règlement. J'ai été invité par mon collègue de l'opposition à parler de cette question. J'accepterai l'invitation avec plaisir.

M. le vice-président: Il a déjà cédé la parole une fois ce matin. Le député d'Ottawa—Vanier (M. Gauthier) a la parole.

M. Gauthier: Le député aura l'occasion avant 13 heures de faire un discours sur cet article. Nous écouterons le député attentivement, le moment venu.

Je voudrais demander de nouveau aux députés d'essayer de comprendre combien il est injuste . . .

M. Tobin: Cruel et sans pitié.

M. Gauthier: Mon collègue dit que c'est cruel et sans pitié. Je n'ai pas encore utilisé ces mots, parce que je ne suis pas arrivé au contenu de l'article. Cependant, quand j'aurai terminé, je conclurai probablement aussi qu'il est cruel et sans pitié de s'en prendre aux revenus des gens. Il est injuste d'augmenter les obligations financières des pêcheurs en les imposant. Ils n'ont déjà pas d'argent. Dieu m'est témoin qu'on nous l'a assez répété à la Chambre. Selon moi, le gouvernement montre qu'il manque de compassion et qu'il n'a pas vraiment compris le problème en imposant d'autres droits pour les services de brise-glaces, par exemple, ou pour d'autres services qui devraient être payés par la collectivité.

Je rappelle aux députés que nous avons dressé une liste de promesses faites par les conservateurs pendant la dernière campagne électorale. Je voudrais lire une de ces promesses parce qu'elle touche le débat d'aujourd'hui. Le gouvernement conservateur allait: